

Chambre des Représentants

SÉANCE DU 21 MARS 1912.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1912 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 21 mars 1912.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à deux nouveaux amendements que M. le Ministre des Affaires Étrangères propose au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1912.

Ensuite de ces amendements et de celui présenté antérieurement, le projet de Budget s'élève à 4,940,846 francs.

Agréez, je vous prie, M. le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

(1) Budget, n° 4, V.
Rapport, n° 120.

NOTE.

AMENDEMENTS.

Première section. — Dépenses ordinaires.**CHAPITRE I^{er}.****ADMINISTRATION CENTRALE.**

ART. 2. — Personnel des bureaux :
traitements, indemnités pour travaux
extraordinaires et secours
. fr. 578,360 »

Eerste sectie. — Gewone uitgaven.**EERSTE HOOFDSTUK.****HOOFDBEHEER.**

ART. 2. — Jaarwedde van het per-
soneel der bureelen, vergoedingen voor
buitengewone werken en hulpelden
. fr. 578,360 »

On propose d'augmenter de 32,000 francs le crédit inscrit au projet de Budget. Cette somme est nécessaire pour l'application du nouveau barème des traitements établi par l'arrêté royal du 28 février 1912.

CHAPITRE V.**DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS
ET AUX CONSULATS.**

ART. 15. — Garde militaire de la
Légation belge à Pékin (y compris les
avances faites à titre de frais de voyage
à des militaires s'embarquant pour la
Chine, ainsi que celles relatives au solde
de primes payées dans le même but aux
soldats rentrant en Belgique à l'expira-
tion de leur engagement).
. fr. 117,300 »

HOOFDSTUK V.**VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE
DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.**

ART. 15. — Militaire wacht van het
Belgische Gezantschap te Peking (met
inbegrip der voorschotten gedaan als
reiskosten aan de militairen die zich
naar China inschepen, alsook der voor-
schotten betreffende het soldo van pre-
miën met hetzelfde inzicht betaald aan
soldaten welke na afloop van hunnen
diensttijd naar België terugkeerèn . . .
. fr. 117,300 »

La garde militaire de la Légation de Belgique à Pékin est actuellement moins nombreuse que celle d'aucune autre légation. Plusieurs hommes ont dû être détachés provisoirement à Tien-Tsin. A raison des événements qui se produisent en Chine, le Gouvernement, suivant l'exemple des autres Puissances, a décidé de renforcer le détachement belge : l'effectif sera porté à 30 hommes au lieu de 20.

A cette fin, on propose d'augmenter de 39,100 francs le crédit porté au projet de Budget.